

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2026



Nomenclature : 5.6
2026/043

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 9 avril 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers absents représentés : 4

Étaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURB Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENOY Marc, FREMAUX Céline, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MIN Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perri LEFEBVRE Ludovic à partir du point 2, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick à partir du point 3, COUSIN Did DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine.

Étaient absents excusés représentés :

LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LE GODEC Brigitte (pouvoir ENNIQUE Renaud), DUMORTI Daniel, (pouvoir DUMORTIER Benjamin), CARPENTIER Guy (pouvoir HEURTEAUX Martine).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Secrétaire de séance : Nadia COURBEZ

POINT N°19 : Majoration de 15 % des indemnités de fonction – Commune chef-lieu de canton

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-22 ;
- La délibération n°2026/042 relative à la fixation des indemnités de fonction des élus municipaux ;
- Le classement de la commune de Cysoing en qualité de chef-lieu de canton ;

CONSIDÉRANT

- Que les indemnités de fonction des élus des communes chefs-lieux de canton peuvent être majorées de 15 % ;
- Que cette majoration s'applique aux indemnités légalement dues au titre de l'exercice effectif des fonctions ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1

D'appliquer une majoration de 15 % aux indemnités de fonction fixées par la délibération n°2026/042, au bénéfice du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux.

Article 2

Les indemnités de fonction ainsi majorées sont dues à compter des dates d'effet prévues

par la délibération n°2026/042 et figurent au tableau récapitulatif annexé.

Article 3

Monsieur le Maire est autorisé à exécuter la présente délibération.

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire

Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire

Nadia COURBEZ



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

TABLEAU INDEMNITAIRE 2026

Majoration - Chef lieu de Canton

Valeur financière de l'IBT	Valeur de référence	Valeur majorée
Indice brut terminal	IB 1027	
Indice majoré correspondant	IM835	
Valeur mensuelle brute	4 110,52 €	4 727,10 €

Nom	% IBT	Mensuel brut (€)	Annuel brut (€)
Benjamin DUMORTIER	58,30%	2 755,90 €	33 070,78 €

II. ENVELOPPE GLOBALE 2026 (hors maire)

Élément	% IBT	Mensuel brut (€)	Annuel brut (€)
Nombre d'adjoints	8		
Plafond légal 2026	23,3 % / adjoint		
Enveloppe totale maximale	186,40%	8 811,31 €	105 735,73 €

III. INDEMNITES ALLOUEES AUX ADJOINTS

Catégorie	% IBT	Total	Total
Adjoints (chacun)	14,71%	8 × 14,71 = 117,68 %	117,68%

Nom	% IBT	Mensuel (€)	Annuel (€)
Marion DUBOIS	14,71%	695,36 €	8 344,27 €
Pascal BOILEAU	14,71%	695,36 €	8 344,27 €
Sylvie CASTEL	14,71%	695,36 €	8 344,27 €
Antoine SILVESTRI	14,71%	695,36 €	8 344,27 €
Nadia COURBEZ	14,71%	695,36 €	8 344,27 €
Renaud ENNIQUE	14,71%	695,36 €	8 344,27 €
Isabelle LEPERS	14,71%	695,36 €	8 344,27 €
Marc FOCKENOV	14,71%	695,36 €	8 344,27 €

IV. INDEMNITES ALLOUEES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Catégorie	% IBT	Total	Total
Conseillers délégués (chacun)	5,47%	11 × 5,47 = 60,17 %	60,17%

Nom	% IBT	Me	
Martine HEURTEAUX	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Frédéric MINET	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Laurent POUILLART	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Raphaëlle MAPPUS	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Aline BARETS-WALLE	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Brigitte LE GODEC	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Gaëlle VIAU	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Catherine LUCHIER	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Lionel ABIWE	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Céline FREMAUX	5,47%	258,57 €	3 102,87 €
Denis LESY	5,47%	258,57 €	3 102,87 €

V. CONSEILLERS MUNICIPAUX

Catégorie	% IBT	Total	Total
Conseillers simples (chacun)	1,21%	7*1,21 = 8,47%	8,47%

Nom	% IBT	Montant mensuel (€)	Montant annuel (€)
Perrine ROSSIE	1,21%	57,20 €	686,37 €
Ludovic LEFEBVRE	1,21%	57,20 €	686,37 €
Patrick COLIN	1,21%	57,20 €	686,37 €
Didier COUSIN	1,21%	57,20 €	686,37 €
Salomé DEWAELE	1,21%	57,20 €	686,37 €
Daniel DUMORTIER	1,21%	57,20 €	686,37 €
Guy CARPENTIER	1,21%	57,20 €	686,37 €

SYNTHÈSE DE L'ENVELOPPE 2026

Catégorie	% IBT
Adjointes (8 × 14,72 %)	117,68%
Délégués (11 × 5,47 %)	60,17%
Conseillers simples (7 × 1,22 %)	8,47%
TOTAL ENVELOPPE	186,32%